

COMITE D'ADMINISTRATION

--oOo--

Séance du 11 juin 2024

N° DEL_2024_010

**Convention de prestation
COUP DE POUCE VACANCES**

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR_2021_CECC-01),
- **Monsieur Laurent LE MARQUIS** - Représentant Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Etienne LEFEBVRE** - Représentant Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

I - EXPOSE

Considérant les objectifs de la politique conduite par la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin pour :

- Développer une offre extra-scolaire de qualité adaptée aux besoins de chacun,
- Accompagner les enfants dans un parcours de réussite scolaire, citoyenne et sociale,
- Associer étroitement les parents à ces démarches en leur proposant des aides et des outils adaptés,
- Prêter une attention plus particulière aux enfants les plus fragiles ou en risque d'échec.

Considérant le projet initié et conçu par l'Association, conforme à son objet statutaire, en dehors du temps scolaire, en faveur d'enfants dont les pratiques de la langue, de la lecture et des mathématiques nécessitent un étayage qu'ils ne trouvent pas en dehors du temps scolaire et du lieu de l'école.

Considérant que les programmes Coup de Pouce développés par l'Association sont complémentaires de l'action de l'école et participent de cette politique en visant l'acquisition d'une culture scolaire commune à tous les enfants, et particulièrement la maîtrise de la langue française, outil décisif de lutte contre les inégalités.

Dans ce cadre, l'association Coup de Pouce et La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin ont décidé de collaborer et ont convenu ce qui suit :

II – Objet de la convention

L'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité envers l'Organisateur à contribuer par son ingénierie à un projet d'intérêt local (le Projet) qui s'inscrit dans le cadre présenté en préambule.

Les conditions de mise en œuvre du Projet sont précisées dans le cadre de la présente Convention.

L'Organisateur contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette action.

III - Description du projet :

L'Association conçoit, à l'appui des acquis de la recherche, des programmes d'action péri et extra-scolaire et péri-familiale intitulés Coup de Pouce Cla, Coup de Pouce Clé, Coup de Pouce Cli, Coup de Pouce Clém et Coup de Pouce Vacances.

L'Organisateur décide de mettre en œuvre un dispositif Coup de Pouce qui comprendra :
2 clubs Coup de Pouce Vacances pour 16 enfants organisés comme suit : du 29/07 au 09/08/2024 et du 19/08 au 30/08/2024, soit deux fois 10 demi-journées.

Le Coup de Pouce Vacances est une action extrascolaire qui vise à maintenir les acquis scolaires des enfants pendant les vacances d'été.

Le Coup de Pouce Vacances s'adresse aux élèves, repérés par leurs enseignants de CP et de CE1, parmi des enfants de leur classe qui ont peu d'attrait pour les livres et/ou sont en fragilité avec les activités de lecture et/ou de mathématiques.

La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet dont les conditions sont précisées dans le cadre de la présente convention.

III - DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,

LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE

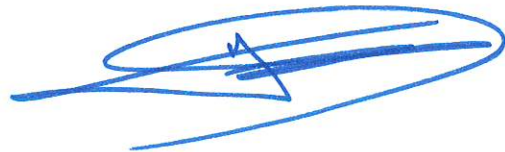
d'autoriser le président à signer, la convention de prestation Coup de Pouce Vacances avec l'Association Coup de Pouce.

Président de la Caisse des Ecoles
de Cherbourg-en-Cotentin
(N°AR_2021_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour : 8
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0



Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 21/06/2024



ID : 050-200057578-20240611-DEL_2024_010-DE